



COMMUNE DE BOREX

Préavis n° 39/2015

Au Conseil Communal de Borex

Adoption du projet d'aménagement de la traversée du village
route de Crassier

Réaménagement du carrefour route de Crassier – route de
Tranchepied – chemin de la Carrière – Au Village

Servitude de passage public à pied pour le trottoir le long de la
route de Crassier sur la parcelle n° 2 de la Commune de Borex

Délégué municipal

GALLAY Daniel, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

En date du 16 février 2015, le Conseil communal de Borex a adopté le préavis municipal no 36/2015 concernant la demande de crédit destiné à financer le réaménagement du carrefour au centre du village de Borex ainsi que la réfection et le réaménagement de la route de Crassier jusqu'au chemin de Pétaney. Depuis, ce projet qui avait été soumis à l'examen préalable auprès des Services cantonaux en fin d'année 2014, a été soumis à l'enquête publique conformément à la loi sur les routes entre le 17 mars et le 15 avril 2015 inclusivement. A cette occasion, le projet n'a suscité aucune opposition.

Afin de se conformer à l'art.13 de la loi sur les routes et à l'art. 47 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, le projet mis à l'enquête doit encore être adopté par le Conseil communal, adoption faisant l'objet du présent préavis.

ADOPTION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE ROUTE DE CRASSIER REAMENAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE CRASSIER – ROUTE DE TRANCHEPIED – CHEMIN DE LA CARRIERE – AU VILLAGE SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC A PIED POUR LE TROTTOIR LE LONG DE LA ROUTE DE CRASSIER SUR LA PARCELLE NO 2 DE LA COMMUNE DE BOREX

Les aménagements qui ont été mis à l'enquête correspondent au projet qui a été soumis au Conseil communal dans le préavis no 36/2015 et accepté le 16 février 2015 en tenant compte toutefois des adaptations suivantes conformément aux souhaits de la commission ad-hoc et aux remarques des services de l'Etat :

1. Le gabarit de la chaussée a été porté à 5,80 m et le trottoir nord diminué à une largeur de 2.20 m.
2. Le carrefour sera coloré sur l'entier de sa surface pour éviter les confusions de circulation et encourager la modération de la vitesse.
3. L'installation d'un banc dans le virage Nord du carrefour est abandonnée.
4. Pour des raisons d'économies le tracé du virage devant l'abri des 4 vents ne sera pas corrigé

Pour mémoire la conclusion du Préavis 36/2015 s'exprimait en ces termes :

L'aménagement retenu répond aux contraintes du plan de quartier « En Pétaney », de la circulation privée et de celle des transports publics et scolaires, tout en privilégiant la qualité urbaine de cet axe en tant qu'espace public.

Ce projet permet de répondre aux objectifs visés, qui sont la création de conditions favorables à l'exercice des activités quotidiennes dans cette partie nouvellement centrale du village, soit la cohabitation des déplacements motorisés, des piétons, le fonctionnement et l'exploitation optimale des transports publics, l'exercice des pratiques sociales et commerciales, ainsi qu'une intégration réussie du quartier « En Pétaney » dans le périmètre construit du village. S'agissant d'un nouvel ensemble en discontinuité du tissu existant traditionnel du village, l'espace public est le lien, le fil rouge, entre les différents secteurs bâtis du territoire.

Le réaménagement de la route de Crassier avec un gabarit de 5,80m, ainsi que la réalisation de deux larges trottoirs de part et d'autre de la chaussée, accompagnée de plantations et d'éléments de modération de trafic, permette d'assurer le passage des transports publics et des usagers tout en sécurisant les piétons.

Le réaménagement du carrefour permet, par la diminution de son gabarit, un recentrage de la zone du carrefour, tout en brisant la ligne rue du Village – route de Crassier, actuellement trop prioritaire. Ceci pour inciter les usagers à utiliser le chemin de la Carrière et leur permettant ainsi de rejoindre en toute sécurité la route cantonale au droit du giratoire existant.

Les surfaces ainsi libérées permettent d'aménager des espaces publics qui viendront agrémenter ces prochaines années le reste de cet axe de communication du village.

CONCLUSION

Afin de pouvoir réaliser le projet d'aménagement de la traversée du village route de Crassier ainsi que le réaménagement du carrefour route de Crassier – route de Tranchepied – chemin de la Carrière – Au Village, ainsi que la servitude de passage public à pied pour le trottoir le long de la route de Crassier sur la parcelle no 02 de la Commune de Borex, tels que mis à l'enquête publique entre le 17 mars et le 15 avril 2015, et au vu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

- Dans sa séance du lundi 27 avril 2015;
- Vu le préavis municipal N° 39/2015 ;
- Ouï les rapports des commissions chargées d'étudier ces objets ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter, tel que présenté, le préavis no 39/2015 :

- Adoption du projet d'aménagement de la traversée du village route de Crassier
- Réaménagement du carrefour route de Crassier – route de Tranchepied – chemin de la Carrière – Au Village
- Servitude de passage public à pied pour le trottoir le long de la route de Crassier sur la parcelle no 02 de la Commune de Borex

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 20 avril 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AN NOM DE
LA MUNICIPALITE DE BOREX
Le Syndic J.-L. Vuagniaux La Secrétaire C. Hassler

